

PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME INTER UNIVERSITAIRE « NUTRITION ET ACTIVITES
PHYSIQUES – OPTION PERFORMANCE SPORTIVE »
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.613-2 ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury du Diplôme Inter Universitaire « Nutrition et activités physiques, option performance sportive » de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales comme suit :

Diplôme Inter Universitaire
« Nutrition et activités physiques, option performance sportive »

Yves BOIRIE, Président du jury, PU-PH

Membres du jury :

Christelle GUILLET, MCF
Corinne MALPUECH-BRUGERE, PU

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 01/06/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 04 JUIN 2018

- Publié le 04 JUIN 2018

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.